

**BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL**

Séance du 20 octobre 2021 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 14 octobre 2021

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Commune d'Annonay
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de Communes des Monts du Pilat
Mme FERRAND Virginie	Déléguée du Conseil Régional
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À Mme ROBIN Christine
Mme CALACIURA Stéphanie	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. MASSARDIER Alexandre	À M. CORVAISIER Robert
Mme PICARD Patricia	À Mme FERRAND Virginie

Étaient absents :

Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Daniel DURR	Président du Conseil scientifique
M. Michel FOREST	Président de l'Association des Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 20 OCTOBRE 2021

Charles ZILLIOX accueille les membres du Bureau dont les nouveaux élus. En tant que 1<sup>er</sup> Vice-Président, il prend la présidence de la réunion en attendant l'arrivée d'Emmanuel MANDON, Président qui aura un peu de retard.

Valérie PEYSSELON est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc et il est rappelé quels élus avaient le pouvoir de personne absente et excusée.

*Ainsi, ont donné pouvoir :*

Mme BRUNON Martine (Visio)	À Mme ROBIN Christine
Mme CALACIURA Stéphanie (Visio)	À Mme PEYSSELON Valérie
M. CINIÉRI Dino (excusé)	À M. MANDON Emmanuel
M. MASSARDIER Alexandre (excusé)	À M. CORVAISIER Robert
Mme PICARD Patricia (Visio)	À Mme FERRAND Virginie

Charles ZILLIOX propose un tour de table pour que chacun se présente.

### **1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 16 JUIN**

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observation particulière, il est adopté à l'unanimité.

### **2 – APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS**

- Commission Aménagement du territoire et Paysages du 21 juin 2021 : Charles ZILLIOX, Président de cette commission revient sur les différents points abordés. En premier lieu, un échange a eu lieu sur les dispositions pertinentes de la Charte à transposer dans le SCOT Sud Loire, qui est en révision. Une rencontre politique avec les représentants du SCOT Sud Loire s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet pour échanger sur ce sujet.  
Au cours de cette réunion, des élus référents ont été désignés pour suivre différents dossiers liés à la Commission.  
Enfin, les projets lauréats du Concours d'architecture sur l'éco-habitat – Édition n°1 ont été présentés.
- Commission Tourisme et Loisirs du 22 juillet 2021 : En l'absence de désignation d'un nouveau Vice-Président au Tourisme, suite à la démission de Frédéric GONDRAND, c'est Marie VIDAL-CELARIER qui présente le compte-rendu.  
Un point d'étape a été fait sur le travail mené sur Destination Parcs. L'objectif est de proposer des séjours à des clientèles types. La réflexion se fait dans le cadre d'un projet conduit à l'échelle nationale avec 15 Parcs pilotes (dont le Pilat) et la Fédération des Parcs.  
Un bilan des actions menées dans le cadre du Pôle de pleine nature entre 2016 et 2020 a été fait. Au total ce sont 21 opérations qui ont été réalisées, portées par 8 maîtres d'ouvrage différents pour un total de 2 500 000 € engagés, 730 000 € d'aides de la Région et 600 000 € d'aides européennes. Les actions ont concerné le vélo mais aussi d'autres thématiques liées aux sports de pleine nature.  
L'information a été donnée sur la candidature que le Parc souhaite présenter à l'appel à initiatives Avenir Montagnes Ingénierie.  
Enfin, il a été question des actions pré-identifiées pour 2022 : renouvellement de la stratégie touristique, rénovation de sites patrimoniaux, travail sur randonnée et interprétation.

- Commission Évaluation et Révision de la Charte du 9 juin et du 30 août 2021 : Un point rapide est fait par Sandrine GARDET, le sujet de la révision de la Charte ayant été plusieurs fois abordé depuis au cours de diverses réunions. Ces 2 réunions ont permis de réfléchir à l'association des différents publics aux travaux de révision, de faire un 1<sup>er</sup> rendu sur le diagnostic de la Charte et de travailler à l'intégration des élus concernés par l'extension de périmètre dans le processus de révision.
- Commission Biodiversité et Eau du 1<sup>er</sup> septembre 2021 : Christine ROBIN, Présidente de la Commission présente le compte-rendu.  
Un retour d'informations a été fait sur différents sujets : la clôture du programme ABC, l'installation d'un comité départemental « loup » dans le Rhône. C'est Catherine BEAL qui représentera le Parc en tant que technicienne dans ce comité. Les travaux sur le bâtiment du CONIB vont bientôt démarrer.  
Deux évènements ont été travaillés: les Rencontres de l'Observatoire et l'évènementiel mi-parcours du Contrat Vert et Bleu qui ont eu lieu courant septembre 2021.  
Une boîte à outils « Biodiversité » va être mise en place à destination des mairies et intercommunalités. Une maquette sera présentée prochainement.  
Au cours de cette réunion, 2 ateliers d'échanges et de réflexions sur les pollinisateurs ont été organisés.  
Charles ZILLIOX demande si la fréquentation aux 2 évènements de septembre a été importante. Christine ROBIN lui répond que oui. Pour les Rencontres de l'Observatoire, la participation était moindre en raison des contraintes sanitaires (le grand public n'a pas été associé) et de la simultanéité avec les journées du Patrimoine.
- Sous-Commission Forêt du 27 septembre 2021 : Sandrine GARDET, en l'absence de désignation d'un nouveau vice-président Agriculture et Forêt, suite au départ de Solange BERLIER, présente le compte-rendu.  
Adam GIBAUD, chargé de mission a présenté les données réactualisées sur la forêt du Pilat. Le taux de boisement est désormais de 52 % sur le territoire. La forêt appartient pour 88 % de sa superficie à des propriétaires privés.  
Il a aussi été question de la rénovation du martelloscope, de l'observatoire territorial de la forêt et des obligations réelles environnementales à conclure avec l'association Robin du Bois, 3 dossiers qui seront traités en Bureau au cours de la présente séance..  
Un point a été fait sur le concours Sylvotrophée et sur le dossier de boîte à outils « Forêt ».

Ces comptes-rendus n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

Charles ZILLIOX explique aux nouveaux membres du Bureau que lors des réunions, plusieurs dossiers de demandes de subvention sont soumis aux votes. Certains sont portés par le Parc, d'autres sont portés par d'autres structures et le Parc sert de relais.

### **3 – DOSSIERS DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT :**

#### **3.1 Plan Paysage pour raisonner la transition énergétique et climatique dans le cadre d'une démarche paysagère**

Charles ZILLIOX présente ce dossier.

Lors de sa séance du 14 avril dernier, le Bureau du Parc a validé la réalisation d'un Plan Paysage pour raisonner le développement des énergies renouvelables et appréhender les impacts du changement climatique au travers d'une démarche paysagère.

Les dépenses relatives à l'élaboration de ce Plan Paysage pouvant s'apparenter à des frais liés à l'élaboration de document d'urbanisme, il a été décidé de les considérer comme relevant de la section d'investissement. Aussi le plan de financement à présenter aux financeurs avait été validé sur des dépenses HT considérant que le Syndicat mixte du Parc récupérerait la TVA. Or, après examen plus approfondi, il s'avère que dans sa loi de finances 2021, l'État a décidé que désormais ce type de dépenses ne pourrait plus faire l'objet d'une attribution du fonds de compensation de la TVA.

Par ailleurs, ayant lancé un appel d'offres pour retenir un prestataire qui accompagnera le syndicat mixte du Parc dans l'élaboration de ce Plan Paysage, un plan de financement plus précis peut désormais être présenté.

Aussi, le plan de financement validé en Bureau du 14 avril à savoir « un coût de projet s'élevant à 180 000 € HT financé comme suit :

- ADEME – DREAL Appel à projet Plan Paysage-volet énergie (subvention déjà obtenue) : 105 000€,
- Région Auvergne Rhône Alpes (contrat de Parc) : 70 000 €,
- Autofinancement Parc : 5 000 €.

serait remplacé par le suivant :

### Le budget prévisionnel

Le coût de ce projet s'élève à 205 660 € TTC pour lequel :

- une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc serait sollicitée au taux de 39 %, soit une subvention espérée de 80 094€,
- une subvention de 105 000 € a déjà été obtenue dans le cadre de l'appel à projet 2020 lancée par l'ADEME et la DREAL concernant les Plans Paysage,
- un autofinancement du Parc de 20 566 € serait mobilisé.

Emmanuel MANDON rejoint la réunion et prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour son retard. Il reprend la présidence de l'assemblée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes

Sandrine GARDET précise que le Parc dispose d'un contrat spécifique avec la Région sur la période 2019-2021. Un contact va être établi avec le nouveau Vice-président de la Région en charge des Parcs pour élaborer le futur contrat.

### 3.2 Rendez-vous de mon Parc 2022-2023

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

Depuis 2015, le Parc propose chaque année un programme de sensibilisation des publics aux enjeux du territoire. Ces rendez-vous regroupent, entre autres, des actions de découverte du territoire, des actions visant à favoriser les changements de comportement (comme l'opération Pilat Propre) et des actions qui visent au partage et à la solidarité.

Fin 2020, le Parc a initié des « conversations carbone » sur le territoire. Ces conversations proposent aux citoyens de se questionner sur la problématique du changement climatique et surtout de définir leur propre programme d'action pour réduire leur empreinte carbone. Les thématiques des déplacements, de l'énergie à la maison, ou bien de l'alimentation et de la consommation sont abordées lors de ces conversations.

Au cours de l'année 2021, le Parc a encore fait évoluer sa formule en créant 3 temps forts sur 3 communes du territoire. Il s'agit de regrouper sur deux semaines plusieurs « rendez-vous de Mon Parc » sur une seule commune du Parc. C'est l'occasion de valoriser à la fois la Commune et ses acteurs et aussi les actions du Parc auprès des habitants. En 2021, les Communes retenues étaient Saint-Sauveur-en-Rue, Le Bessat et Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

Aussi, pour les années 2022 et 2023, il est proposé de poursuivre les « Rendez-vous de mon Parc » avec :

1. Un programme d'animation tout au long de l'année :  
Au cours de l'année mais plus particulièrement entre mai et novembre, s'égrènent des rendez-vous pour le grand public, certains sont animés par les chargés de mission du Parc et d'autres proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat (et validés par le Parc).
2. Un temps fort sur 3 communes :  
Pour l'année 2022, 3 quinzaines d'animations sont prévues : à Chavanay (dernière quinzaine de juin), à La Terrasse sur Dorlay (2ème et 3ème semaines de juillet) et à Échalas (fin août - début septembre). A cette occasion, le Parc et ses partenaires, la commune et ses associations, conçoivent ensemble un programme de découverte de la commune mais aussi de valorisation des actions conformes à la charte initiée ou accompagnée par le Parc.  
Pour l'année 2023, 3 autres communes seront à sélectionner en lien avec la Commission Ad Hoc.

L'ensemble de ces Rendez-vous font l'objet de divers supports de communication :

- un flyer annuel général qui annonce tous les Rendez-Vous de Mon Parc (forme qui peut être adaptée en fonction des conditions sanitaires)
- un programme pour chacun des temps forts communaux,
- des visuels spécifiques pour les réseaux sociaux, la presse...

#### Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 15 000 € TTC. Une subvention de 13 867 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. L'autofinancement du Parc s'élèverait donc à 1133 €.

Brahim HAMMOU OU ALI rejoint la réunion en visio. Il donne son pouvoir à Bernard CHAMPANHET.

Jean-Philippe PORCHEROT ajoute qu'un temps d'échanges a eu lieu avec les élus de La Terrasse sur Dorlay, pour réfléchir à un partenariat en lien avec la Biennale du Design.

Daniel DURR souligne que le fait de concentrer des rendez-vous sur quelques communes ciblées est une étape nouvelle dans les Rendez-vous de mon Parc. Elle lui paraît très souhaitable car auparavant, les actions étaient dispersées sur le territoire et perdaient en lisibilité. Avec cette nouvelle manière de procéder, un partenariat plus étroit avec les Communes concernées peut être établi, elles se sentent mieux investies et participent davantage.

Jean-Philippe PORCHEROT affirme qu'effectivement, les Communes sont actrices.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc.

### **3.3 Renouvellement du copieur multi-fonction de la Maison du Parc**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce dossier.

Le Syndicat mixte du Parc a fait le choix d'être propriétaire de son copieur multi-fonction, utilisé par l'ensemble des agents du Parc. En effet, depuis quelques années déjà, les imprimantes individuelles ont été supprimées pour faire le choix de n'utiliser qu'un seul copieur plus performant.

Le fait d'acheter un copieur permet aussi de réduire l'impact sur les dépenses de fonctionnement, puisque le Parc n'a pas à régler les frais du loyer mensuel du matériel.

De plus en plus, le Parc est amené à réaliser en interne des documents de communication sur les actions qu'il porte : infographie, mise en forme et impression de flyers ou dossiers documentaires.

Le copieur est également mis à disposition des associations du territoire qui peuvent venir faire réaliser leurs impressions ou copies.

Les contrats de maintenance sur ce type d'appareil ont une durée de 5 à 6 ans. Au-delà, en cas de panne, les pièces et la réparation seront à la charge du Parc. Le précédent copieur a été acheté en début d'année 2016 et a réalisé déjà plus d'un million de copies.

L'opération consiste donc à acquérir un nouveau copieur multi-fonction.

#### *Le budget prévisionnel*

Le coût de cette opération d'investissement s'élève à 7900 € HT. Une subvention de 6320 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. L'autofinancement mobilisé serait donc de 1580 €.

Michel FOREST demande ce qu'il va advenir du copieur actuel, et s'il pourra être donné à une association.

Marie VIDAL-CELARIER répond que notre fournisseur de copieur basé à St-Paul-en-Jarez récupérera notre ancien photocopieur pour en effet le donner à une association car il est engagé dans une démarche de ce type, depuis plusieurs années déjà.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc.

### **3.4 Candidature à l'appel à projet « Aires terrestres Éducatives » de l'Office Français de la Biodiversité**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Le Parc du Pilat a répondu à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité portant sur l'appui à la création d'aires terrestres éducatives.

Une aire terrestre éducative est une petite parcelle d'espace naturel gérée de manière participative par les élèves de cycle 3. Outils de pédagogie active, les aires éducatives permettent aux élèves de choisir la zone sur laquelle ils veulent travailler, et de les mettre ensuite au cœur de la réflexion et de la décision tout au long de l'année.

Suite à un appel à volontaire lancé par le Parc auprès des écoles du territoire du Pilat, 3 écoles ont répondu favorablement : Échalas, Farnay et Saint-Romain-les-Atheux.

Sandrine GARDET ajoute que nous avons déjà reçue une réponse positive de l'Office Français de la Biodiversité à notre demande de soutien. Par ailleurs, les partenaires du Parc en matière d'éducation seront associés à ce projet en tant que prestataire du Parc.

Daniel DURR demande si cette opération peut perdurer.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que l'objectif est que l'action continue dans le temps.

Sandrine GARDET indique que nous ne savons pas si cet appel à projets sera ou non renouvelé chaque année.

Robert CORVAISIER souhaite savoir si ce dispositif peut être étendu à d'autres écoles.

Sandrine GARDET lui répond que oui. L'Office Français de la Biodiversité attend que des associations candidates en lien avec une école, il ne faut pas forcément passer par le Parc pour ce faire.

Jean-Louis POLETTI demande si on connaît déjà des actions menées par les écoles.

Jean-Philippe PORCHEROT précise qu'il n'y a pas encore d'exemples sur le Pilat. Mais ce sera l'occasion pour les enfants de s'approprier le territoire.

Martine BRUNON ajoute que ce programme est destiné aux classes de CM1 et CM2.

Emmanuel MANDON conclut en disant que cette démarche est intéressante et qu'elle donne une dimension nouvelle au programme d'éducation au territoire.

#### Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 12 000 € TTC. Une subvention de 9 600 € a été sollicitée auprès de l'Office Français de la Biodiversité (et obtenue). L'autofinancement du Parc s'élèverait donc à 2 400 €.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

### 3.5 Candidature au Programme CEE Mobilité Inclusive coordonné par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement

Emmanuel MANDON explique qu'il a donné son accord pour déposer cette candidature pendant la période électorale afin de prendre rang.

Luc THOMAS présente le projet.

Le 10 septembre 2021, après concertation avec l'Agence Locale Énergie Climat du Département de la Loire et la Communauté de communes des Monts du Pilat, le Parc a déposé une fiche action pour contribuer à la candidature régionale au programme « certificat d'économie d'énergie » en faveur d'une mobilité durable accessible à tous. Cette candidature est coordonnée par Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement et porte sur une période de 4 ans. Entre le 10 septembre et le 30 septembre période au cours de laquelle la fiche

action pouvait être améliorée, des réunions techniques ont eu lieu également avec Vienne Condrieu Agglomération, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Saint-Étienne Métropole était invité mais n'a pas participé à ces réunions ni réagi par mail.

Dans le cadre de France Mobilité (et plus précisément du projet appelé Pilat autopartage mené de mai 2019 à mai 2021), le Syndicat mixte du Parc du Pilat a expérimenté l'autopartage entre particuliers (sans opérateur et en s'inspirant du système mis en place par la Communauté d'agglomération de l'ouest lyonnais) avec succès malgré sa mise en place effective en période de pandémie en septembre 2020. Au 31 mars 2021, le Parc avait fait émerger 4 groupes de citoyens constitués pour partager un véhicule qui représentent 10 personnes sur les communes de Condrieu, Pélussin, Saint-Sauveur-en-Rue et La Terrasse-sur-Dorlay, soit 2 voitures sorties du circuit. 3 groupes étaient en cours de constitution sur les communes de Condrieu, Bourg-Argental et Pélussin.

Le soutien acquis dans le cadre de France Mobilité devait permettre de développer l'autopartage de véhicule appartenant à des structures publiques ou privées. Sur ce plan-là, le succès de l'opération a été moindre (pandémie et période d'élections) :

- mise en place d'1 nouveau véhicule de service partagé par le Parc du Pilat via Citiz Alpes-Loire (soit une deuxième station ouverte en décembre 2019 à Pélussin en plus celle existante depuis juin 2013) et 21 clients actifs sur ces deux stations
- mise en place non effective à ce jour d'un partage du véhicule utilitaire de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez avec sa population les week-ends.
- Mise en place non effective à ce jour d'un partage d'un véhicule de service électrique du CPIE des Monts du Pilat avec ses salariés sur leur temps personnel et les habitants

Au travers de sa fiche action, l'objectif du Parc serait d'intensifier un appui au développement de l'autopartage sous toutes ses formes en lien avec les EPCI pour aider à la concrétisation et à la pérennisation des solutions de mobilité développées :

- massification du nombre de groupes d'autopartage entre particuliers pour lequel il est nécessaire d'avoir un nombre de groupes d'autopartageurs beaucoup plus importants.
- animation pour faire émerger des projets d'autopartage de véhicule de services des entreprises, associations et collectivités
- remobilisation de la communauté des covoitureurs du Pilat sur Mov'ici qui compte 1785 personnes (mais toutes ne sont pas actives) et remise en place d'un réseau de référents mobilité par commune. pour le développement de ligne de covoiturage dynamique, le développement de l'auto-stop organisé
- Spécifiquement pour les publics les plus précaires vis à vis de la mobilité (en lien étroit avec EPCI et Départements)
  - o La mise en place d'un tarif social pour faciliter l'accès aux plus modestes à l'autopartage en libre-service et notamment les personnes en recherche d'emploi, en stage, en formation ou en emploi, éloignés des transports urbains et interurbains ou avec des horaires inconciliables avec les transports en communs.
  - o Des animations spécifiques pour faciliter le recours de ces personnes à des solutions de mobilité plus durables et des conseils personnalisés.
  - o Un appui notamment aux femmes qui se remettent à la conduite après avoir dépendu jusque là de leur époux pour se déplacer afin de leur redonner de l'assurance lorsqu'elle conduise et les former à l'écoconduite, de leur proposer d'autres formes de mobilité que la voiture

En parallèle, il s'agira également de promouvoir un recours à des véhicules et à un usage de ces derniers qui soient moins consommateurs d'énergie et moins générateurs de gaz à effet de serre :

- 1 organisation de formations à l'écoconduite pour réduire les consommations énergétiques
- 2 étude de l'intérêt duetrofit (fait de remplacer le moteur thermique, à essence ou diesel, d'un véhicule



par un moteur électrique à batteries ou à hydrogène) et voir dans quelle mesure celui-ci pourrait se généraliser sur le Pilat en générant par ailleurs des emplois sur le territoire.

Le recrutement d'une personne sera à prévoir pour mener à bien cette opération, ainsi que le recours à des prestataires.

### Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération de fonctionnement s'élève à 159 500€ TTC par an (comprenant le recours à un chargé de mission et à des prestataires) et pour une période de 4 ans débutant au plus tôt au 1er mars 2022. Le taux de soutien sollicité est de 100%.

Sandrine GARDET ajoute que le taux de financement à 100% est vraiment intéressant. Le travail sera mené conjointement avec les autorités organisatrices de mobilité et les Communautés de communes.

Luc THOMAS précise que le Parc ne savait pas trop comment se positionner sur cette compétence.

Robert CORVAISIER souligne qu'il sera important d'intégrer l'accès aux transports en commun en direct qui peuvent servir de rabattement pour une partie de la population.

Emmanuel MANDON indique que cette action était un peu inespérée au vu des évolutions législatives. Cet appel à projet permet de reprendre pied dans le débat avec un bon retour d'expérience dans cette collaboration sur le territoire. Les Communautés de communes ont des attentes, avec la présence de villages peu desservis. Le projet du Parc les intègre dans la démarche. La mobilité est un enjeu fort soulevé dans le cadre de la révision de la Charte.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

### **3.6 Candidature au Programme « Avenir Montagnes » lancé par l'État dans le cadre du Plan de relance**

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Les sports et loisirs de nature et les mobilités douces constituent des axes prioritaires de la stratégie de développement touristique de la destination Pilat et, à ce titre, le Pilat a été reconnu Pôle de Pleine Nature porté par le GIP Massif central et la Région Auvergne - Rhône-Alpes.

Le Bureau dans sa séance du 16 juin dernier a décidé de répondre à l'appel à projets « Avenir Montagnes – volet ingénierie » du plan de relance pour disposer de moyen en ingénierie permettant au Parc et aux EPCI du territoire de poursuivre les objectifs touristiques de la destination Pilat.

Cette candidature, déposée le 30 août en lien avec les EPCI, a été retenue par le Comité national de la Montagne dans sa séance du 8 octobre dernier.

Elle vise à obtenir des moyens en ingénierie pour travailler autour de 3 enjeux :

#### 1. La réactualisation du projet « Destination Pilat »

Pour clarifier les objectifs de développement touristique de la destination avec les acteurs publics et prestataires privés, un cycle de travail est prévu entre l'automne 2021 et le printemps 2022 pour :

- partager les résultats des actions menées depuis 2015,
- échanger sur les enjeux liés à la transition écologique et climatique
- coconstruire les actions à mener sur 2022-2026.

Dans ce cadre, un temps fort (les assises du tourisme) sera notamment organisé au cours de l'hiver 2021 pour faire définir les contours souhaités de la destination Pilat pour 2030.

## 2. Rendre opérationnel ce projet 2022-2026

Sur la base de ces orientations globales, les différents acteurs de la destination (EPCI, OT, Parc, pros) pourront préciser les actions qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur cette période au regard de leurs compétences et de leurs priorités. Au cours de cette phase, 2 sujets ont déjà été identifiés comme nécessitant une ingénierie spécifique :

- la politique de communication et promotion autour de la marque de destination
- l'accueil touristique proposé sur les sites emblématiques du Pilat

## 3. Développer une offre d'accompagnement « transition » pour les professionnels

Pour ce niveau un travail spécifique est envisagé autour des points suivants :

- développer une offre collective et individuelle d'accompagnement pour adapter la mise en marché de l'offre locale au vu des évolutions notamment climatiques
- développer des outils d'accompagnement des professionnels dans la transition écologique et climatique en s'inspirant du volet 2 de la CETD, déjà testé sur le Pilat.
- construire une offre d'accompagnement des porteurs de projet touristiques désireux de se développer ou de s'installer sur le Pilat en accord avec les principes de développement définis en première phase

### Le budget prévisionnel

Sandrine GARDET explique que le plan de financement initial est modifié. En effet, le Parc a un retour sur sa candidature qui a été acceptée. Le montant attribuée est de 60 000 euros par an soit 120 000 € au total. Il s'agit par ailleurs d'une aide forfaitaire.

Aussi, le plan de financement prévoit une sollicitation de l'État au titre du dispositif « Avenir Montagnes Ingénierie » à hauteur d'un forfait de 60 000 € par an soit un total de 120 000 euros pour l'ensemble du projet, soit le financement d'un chef de projet « Avenir Montagnes Ingénierie ».

Sandrine GARDET ajoute que la candidature a été déposée dans un temps relativement court. Maintenant qu'elle a été retenue, il va falloir travailler plus en détails sur le sujet en restant en lien étroit avec les EPCI.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

### **3.7 Création d'un observatoire territorial de la forêt**

Sandrine GARDET présente ce projet.

Alors que la forêt couvre 52 % du territoire du Pilat dont 88 % appartient à des propriétaires privés, celle-ci reste encore méconnue, avec des données existantes sur cette dernière qui sont disponibles à des échelles non adaptées à celle d'un Parc et parfois vieillissantes (les données les plus récentes de l'Inventaire Forestier National datent de 2013).

Afin d'avoir des éléments pour guider les prises de décision en matière de forêt, dans un contexte de changement climatique et de crise sanitaire en forêt (avec notamment l'épidémie de scolytes qui touche particulièrement les épicéas), l'ONF a proposé d'établir sur le Pilat un observatoire de la forêt afin de caractériser l'évolution des forêts face à ces événements (composition en essences, étagement de la

végétation, surface, ...), mais également de visualiser des éventuelles variations dans la gestion forestière pratiquée (taillis, futaie régulière ou irrégulière, évolution du capital sur pied, surface terrière, bois mort, ...).

Après échange avec plusieurs partenaires de la Charte Forestière du Pilat, il est proposé que le Parc du Pilat profite de la réalisation d'une campagne LiDAR courant 2022 et de la mise à disposition gratuite de ces données par l'IGN dans le cadre du plan de relance, pour créer un observatoire territoriale de la forêt, et ainsi collecter des données précises, complètes et actuelles, pour une meilleure connaissance de la forêt.

Le LiDAR (Light detection and ranging) fonctionne sur le même principe que le radar, mais les ondes radio sont remplacées par des ondes lumineuses (impulsions) émises par un laser (ultraviolet, visible, infrarouge). L'analyse des retours des ondes lumineuses permet de calculer la distance par rapport aux obstacles. En connaissant la position de l'émetteur grâce à un GPS très précis, cela permet d'obtenir une topographie détaillée, sous forme d'un nuage de points en 3D

Ces données LiDAR combinées avec des données relevées sur un réseau de placettes permanentes réparties sur l'ensemble du Pilat (300 placettes environ) viseront à caractériser :

- La ressource forestière : Capital sur pied, Composition en essences, Répartition TGB/GB/BM/PB (données dendrométriques) ;
- La biodiversité en forêt : TGB, Bois mort, dendromicrohabitats et habitats remarquables ;
- Le risque incendie ;
- L'état de santé des forêts (lien au dépérissement) ;
- Les évolutions suite au changement climatique :

De nouvelles campagnes d'acquisition de données seront à prévoir dans une dizaine d'années pour suivre ces évolutions et dynamiques.

Un comité de pilotage serait constitué pour suivre ce projet et définir des règles d'accès aux données préservant l'intérêt des propriétaires des forêts. Une interface grand public sera réalisée en interne par le Parc au travers de laquelle les données ne seront pas accessibles à la précision la plus fine.

#### Le budget prévisionnel

Le coût d'obtention de cette cartographie informatisée, ré-actualisable du territoire forestier du Pilat donnant à voir précisément la ressource forestière, sa répartition, l'état de santé des forêts et la biodiversité associée, s'élève prévisionnellement à 135 000 € HT financé comme suit :

- 54 000 € de subvention sollicitée auprès de la Région dans le cadre du contrat de Parc.
- 67 500 € de subvention sollicitée auprès de l'Union européenne dans le cadre du programme LEADER du Pilat
- 13 500 € d'autofinancement du Parc à répartir sur 2 ans à minima

Sandrine GARDET explique que des observatoires ont déjà été mis en place en Rhône-Alpes, l'ONF s'était plutôt concentré sur de la forêt publique.

Emmanuel MANDON ajoute qu'il a eu une réunion intéressante avec les élus des Monts du Pilat et les professionnels de la forêt récemment. Ils ont pu exprimer leurs attentes et sont particulièrement investis sur leurs commune. La forêt est un vrai enjeu pour aujourd'hui et demain avec le changement climatique, un enjeu aussi prégnant sur le territoire d'extension du Parc, puisque par exemple, la commune de Vocance est boisée à plus de 80 %. Il faudrait pouvoir relocaliser les équipements de valorisation du bois tout en étant respectueux de l'environnement.

Charles ZILLIOX souligne l'intérêt de cet outil qu'il faudra pouvoir actualiser tous les 10 ans.

Sandrine GARDET répond que le Parc essaiera de provisionner pour réactualiser les données de l'observatoire à cette échéance de 10 ans.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

### **3.8 Rénovation du martelloscope de Pélussin**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce projet.

Le martelloscope est un outil de sensibilisation à la gestion forestière qui permet d'appréhender la notion de martelage (désignation des arbres à récolter) et les paramètres à prendre en compte lors de cette opération dans un objectif de gestion durable (économie, environnement, social).

Dans le cadre de la Charte Forestière du Pilat, un martelloscope a été mis en place en 2014 en forêt communale de Pélussin par les équipes de l'ONF sous maîtrise d'ouvrage du Parc du Pilat. Une convention entre les trois parties avait été signée pour la gestion de cet outil.

Les arbres ont été numérotés sur 1ha, chaque arbre a fait l'objet de la prise de données sylvicoles (hauteur, diamètre, essence, présence d'habitats d'intérêt écologique, géolocalisation). Un mini-logiciel sur Excel a été créé permettant de simuler l'effet d'une coupe en fonction des arbres prélevés fictivement. Le site a par ailleurs été sécurisé pour l'accueil du public. 0,5 ha sont réservés à l'organisation de formation à destination de professionnels sous le pilotage de l'ONF et 0,5 ha sont réservés à l'organisation d'animation à destination d'un public moins averti sous le pilotage du Parc.

Cet outil permet de former et sensibiliser à la gestion forestière, pour faire connaître les bonnes pratiques et la possibilité de gérer une parcelle forestière qui mêle rentabilité économique, préservation de la biodiversité et accueil du public, mais également pour présenter les difficultés que l'exercice représente. Le logiciel permet de simuler l'impact de la coupe et d'ouvrir la discussion en fonction des résultats de chaque groupe, avec des profils de personnes qui auront favorisé la rentabilité financière immédiate, la biodiversité ou encore l'accueil du public en forêt.

La partie professionnelle du martelloscope n'est plus utilisée par l'ONF. La partie grand public du martelloscope est utilisée par le Parc à raison d'un minimum de 3 animations par an.

Ainsi, entre 2015 et 2020, le Parc a organisé 26 séances d'animation et ainsi sensibilisé 379 personnes à la gestion forestière durable.

Mais depuis la mise en place du martelloscope en 2015, le site a évolué. Des arbres ont grandi (en hauteur et en diamètre), d'autres sont tombés ou morts, la numérotation des arbres faite à la peinture est de moins en moins lisible.

Les animations menées sur le terrain ont par conséquent perdu de leur pertinence, avec des observations de terrain qui ne correspondent plus aux données entrées dans le logiciel, ce qui rend plus difficile la lecture des résultats obtenus par chacun des groupes et peut conduire à une mauvaise interprétation du martelage virtuel opéré ainsi qu'à la diffusion d'un message non adapté.

Aussi, il convient de rénover le martelloscope pour sa partie « grand public ».

#### **Le budget prévisionnel**

Le coût de cette opération d'investissement s'élève à 3 570,15 € HT pour laquelle une subvention régionale dans le cadre du contrat de Parc à hauteur de 2856,12 € serait sollicitée.

Il conviendrait également de renouveler la convention de partenariat, convention non financière, entre la Commune de Pélussin, l'Office National des Forêts et le Parc, pour l'utilisation du martelloscope.

Charles ZILLIOX souligne l'intérêt de rénover ce matériel car beaucoup de personnes ont pu être sensibilisées à la gestion forestière via cet outil.

Emmanuel MANDON propose qu'une fois rénové, l'outil puisse être présenté aux élus.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Commune de Pélussin, l'Office National des Forêts et le Parc du Pilat.

### **3.9 Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes**

Sandrine GARDET présente ce point.

En 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat testent la mutualisation d'un poste de géomaticien avec l'aide financière de la Région. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat (la personne est contractuelle) et est hébergé par le Parc du Vercors.

Ce test est concluant. Il a notamment permis :

- d'améliorer la performance et la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre.
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Il s'agit de progresser, plus rapidement et de manière moins coûteuse que si les Parcs travaillaient chacun de leur côté, sur des solutions informatiques de partage des données avec le grand public et des solutions informatiques pour rendre plus efficaces les actions des Parcs.

Chacun des Parcs impliqués est prêt à poursuivre la mutualisation sur 3 nouvelles années. Toutefois, il est nécessaire de revaloriser le salaire de l'agent mutualisé étant donné son haut niveau d'expertise et sa capacité à travailler pour 6 donneurs d'ordre différents.

Le coût de ce projet s'élève à 45 000 €/an. Une participation de chaque Parc (y compris du Pilat) à hauteur de 6 160 €/an est envisagée (sauf pour le Livradois-Forez dont la participation serait de 2500 € car il dispose déjà de 2 géomaticiens-informaticiens en interne), ainsi qu'une subvention régionale à hauteur de 11 700 €/an hors contrat de parc.

Emmanuel MANDON ajoute que les Parcs ont beaucoup travaillé pour monter cette mutualisation, qui répond à une commande de la Région pour faire converger leurs efforts. Les relations avec les services de la Région sont très bonnes. La liaison entre territoires et dimension régionale est très importante.

Daniel DURR demande si d'autres postes pourraient être mutualisés.

Emmanuel MANDON répond qu'APARA offre avant tout un cadre de concertation entre Parcs mais aussi entre

les Parcs et les têtes de réseau régional.

Sandrine GARDET rappelle que les Parcs ont déjà mutualisé d'autres postes : une thèse CIFRE et prochainement un stagiaire qui sera rattaché au Parc du Massif des Bauges mais oeuvrera pour tous les autres Parcs. Des discussions sur la mutualisation de poste ont déjà eu lieu au sein d'APARA. Il y a des postes qui du fait de l'éloignement géographique entre Parcs ou d'une certaine hétérogénéité de fonctionnement entre Parcs sont plus difficile à mutualiser que le poste d'informaticien-géomaticien. Par ailleurs, beaucoup de Parcs donnent la priorité à la mutualisation de poste avec d'autres structures en interne à leur territoire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions avec chaque Parc dans le cadre de ce projet.

Nadia SEMACHE quitte la réunion et donne son pouvoir à Serge RAULT.

### **3.10 Innovation autour des savoir-faire rubaniers – Lancement d'une pré-collection pour la marque « Les Jacquardaires »**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce projet.

Dans le cadre de la démarche de revalorisation du savoir-faire rubanier historique du Haut-Pilat, portée par le Parc, il s'agit de créer une collection de produits de textile et d'accessoires de mode dans laquelle la production traditionnelle de ruban du Pilat devient la matière première sur laquelle viennent se greffer différents savoir-faire d'artisanat d'art du Pilat et de la région stéphanoise.

Cette démarche s'appuie sur le cahier des charges de la marque "Les Jacquardaires" défini et validé dans le cadre de l'action de revalorisation citée ci-dessus. Elle s'appuie sur une démarche collective associant une entreprise industrielle de rubanerie (Société Michel Sahuc de Jonzieux), artisans d'art du Pilat et le Comité de Pilotage constitué dans le cadre de l'opération "Captation et innovation autour du savoir-faire rubanier" financée par la DRAC et le programme Leader en 2018 – 2019.

Cette marque a vocation à devenir une vitrine de l'excellence des savoir-faire industriels et artisanaux issus du territoire du Pilat.

L'objet de l'opération soumise à l'approbation du Bureau porte sur :

- la conception et la réalisation d'une pré-série de sacs besaces s'appuyant sur la plateforme de marque (expression synthétique de l'identité d'une marque au travers de quelques points saillants qui font sa spécificité) et les prototypes élaborés dans ce cadre. Un ruban spécifique sera développé selon les prescriptions de la plateforme de marque.
- Test du produit auprès de la clientèle potentielle, notamment au cours de l'édition 2022 de la Biennale du Design de Saint-Étienne.

Les sacs produits serviront également de support au lancement d'un appel à manifestation d'intérêt auprès des artisans et designers pour la création d'objets conformes aux prescriptions de la plateforme de marque. Ces objets constitueront les éléments de la première collection "finalisée" de la marque Les Jacquardaires.

#### **Le budget prévisionnel**

Le coût de cette opération d'investissement s'élève à 4600 € HT. Une subvention régionale d'un montant de

3680 € serait sollicitée au titre du Contrat de Parc. Les 920 € restants seraient pris sur l'autofinancement du Parc.

Charles ZILLIOX revient sur le travail remarquable accompli sur le sujet au cours du dernier mandat. C'est intéressant que cela débouche sur quelque chose de pratique.

Emmanuel MANDON indique que c'est un secteur qui s'est effondré et qu'il est satisfait que cela bouge à nouveau. Le Parc a déjà reçu le prix du patrimoine aurhalpin pour ce travail sur les savoir-faire. Il doit être valorisé. Il est important d'être actifs et cela peut avoir des débouchés sur le plan économique.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, au titre du Contrat de Parc.

#### **4 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENT POUR DES PROJETS PORTÉS D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC**

##### **4.1 Commune de Les Haies - projet d'optimisation de l'éclairage public**

Luc THOMAS présente ce point.

Suite à l'appel à projets « un éclairage raisonné pour des Parcs étoilés », la Commune des Haies, qui pratique déjà l'extinction, s'est engagée dans un projet de rénovation de son parc d'éclairage public.

La rénovation des points lumineux proposée vise à intervenir sur plusieurs secteurs de la commune. Les secteurs identifiés vont pouvoir être rénovés et équipés de luminaires leds aux couleurs ambrées (2 700 °K).

L'action prévoit également un test de lampes « plus rouges » plus favorables à la biodiversité, notamment en entrée de bourg à proximité d'espaces plus boisés. La Commune poursuivra ainsi la diminution de ses consommations d'énergie et améliorera la qualité de vie des habitants et contribuera à une meilleure préservation de la faune locale.

Ce projet est d'autant plus intéressant que la commune se situe sur un secteur à enjeux identifié dans le cadre du Contrat Vert et Bleu du Grand Pilat (lien avec le plateau Mornantais).

Afin de permettre une gestion améliorée du parc d'éclairage, chaque luminaire LED installé sera équipé d'un matériel permettant dans le futur une télégestion. Des détecteurs de présence seront également installés sur certains points lumineux pour permettre le test de déclenchement en fonction de la présence.

Dans un souci de préservation du caractère patrimonial du centre-bourg, les luminaires installés dans le centre du village seront choisis dans une gamme spécifique (jargeau type 4 faces). Des interventions seront également envisagées sur des armoires de commande d'éclairage.

En quelques chiffres, l'opération prévoit le renouvellement de 136 points lumineux et l'adaptation de 7 armoires.

L'extinction nocturne sera maintenue sur une plage horaire actuellement pratiquée (23h – 6h30).

L'économie énergétique issue de ces investissements de lampes moins énergivores est estimée à 16 677 kWh chaque année (0,18 t de CO<sub>2</sub>).

Au-delà des économies réalisées, cette action permettra à la Commune d'engager une expérimentation sur des systèmes de détection de présence et de la télégestion à l'armoire.

5 zones ont été identifiées. Elles seront équipées de matériels différents afin de tester leur mise en œuvre et leur fonctionnement. Ce test sera permis grâce à l'implication du SYDER (Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône) qui souhaite investir directement sur cette opération sur des équipements innovants pour pouvoir faire de Les Haies une Commune « démonstratrice » de ces solutions émergentes.

#### Le budget prévisionnel

Le coût total de cette opération d'investissement est de 122 700 € HT. Le SYDER prend en charge directement 45 % de la dépense soit 55 215 €. Une somme de 15000 € serait sollicitée auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc. Une somme de 37485 € serait issue de recettes fiscales et les 15000 € restants seraient à la charge de la Commune.

Martine MAZOYER demande des précisions sur la provenance des recettes fiscales.

Luc THOMAS répond qu'il s'agit des recettes fiscales perçues par le SYDER et de la récupération de la TVA.

Christine ROBIN demande si l'appel à projets lancé par le Parc sur l'éclairage public raisonné pourra être reconduit.

Sandrine GARDET explique qu'il relevait du Contrat de Parc 2019-2021 avec la Région. Il va être proposé de renouveler cet appel à projets dans le futur Contrat. Ce sera une action à discuter avec la Région.

Martine MAZOYER demande si des projets similaires peuvent être montés en lien avec le SIEL-TE42.

Sandrine GARDET lui répond que plusieurs projets du territoire de la Loire travaillés avec le SIEL-TE42 ont déjà été soutenus : Doizieux, La Valla en Gier, Bessey, Chavanay, Ste Croix en Jarez, Planfoy et Pavezin. Avec Les Haies, c'est le premier projet émanant du Rhône qui serait soutenu dans le cadre du Contrat de Parc.

Bernard CHAMPANHET souligne que la conjoncture actuelle est mauvaise avec la hausse du prix du matériel et de l'énergie.

Christophe GONON ajoute qu'il serait intéressant d'avoir un retour car le projet prévu sur Les Haies est novateur en termes d'appareillage et de gestion et concernant les avantages sur la biodiversité.

Sandrine GARDET indique, qu'en plus, les questions de prise en compte de la biodiversité sont accompagnées dans le cadre du Contrat Vert et Bleu par le Parc avec Pauline DELFORGE, chargée de mission et le CPIE des Monts du Pilat.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc.

#### **4.2 Commune de Chavanay – création d'un cheminement touristique au centre-bourg**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce dossier.

Actuellement beaucoup de touristes ou d'usagers traversent la commune de Chavanay, notamment du fait du GR 65, sans avoir beaucoup d'informations sur le contenu de son patrimoine ou de son histoire.

Pour pallier ce manque d'informations et faire connaître l'histoire du village et de son patrimoine, la commune



souhaite mettre en place des panneaux RIS (relai information service) et un sentier d'interprétation du patrimoine dans le centre-bourg.

Des pupitres seront apposés au centre-bourg sur des supports bois. Ils feront partie intégrante d'un cheminement composé de deux circuits.

Ainsi 3 RIS s et 12 panneaux d'interprétation en adéquation avec la charte d'interprétation du Parc du Pilat sont envisagés.

#### Le budget prévisionnel

Le coût de cette opération d'investissement s'élève à 11 019 € HT. Une subvention de 5 510 € serait sollicitée auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. L'autofinancement de la commune s'élèverait donc à 5 509 €.

Martine MAZOYER demande si les subventions sont versées en tenant compte des montants TTC ou HT.

Sandrine GARDET lui répond qu'en principe c'est sur du HT, sauf si la structure concernée ne récupère pas la TVA sur la dépense subventionnée.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc.

Patricia PICARD quitte la réunion en visio.

#### **4.3 CPIE des Monts du Pilat : Acquisition d'une voiture électrique et d'une borne de recharge dans le cadre du projet Pilat autopartage**

Sandrine GARDET présente le projet.

Lors de sa réunion du 16 juin dernier, le Bureau avait ajourné le dossier de demande de subvention déposé par le CPIE des Monts du Pilat s'agissant d'acquies un vélo cargo et une voiture électriques pour améliorer la capacité de cette association à se déplacer durablement.

Depuis, le projet a été rediscuté avec les services de la Région, l'ADEME, le CPIE, l'ALEC 42 et le Parc.

Le projet pour lequel le soutien de la Région dans le cadre du Contrat de Parc est sollicité concerne désormais l'acquisition d'un véhicule utilitaire (5 places de type Kangoo) électrique en remplacement d'une voiture 2 places diesel ne passant plus le contrôle pollution (seul véhicule en possession du CPIE) et d'une borne de recharge rapide. Ce véhicule sera autopartagé contre rétribution avec les salariés du CPIE à titre personnel et avec les habitants du Parc.

Ce véhicule sera notamment partagé avec les habitants souhaitant tester l'usage d'un véhicule électrique avant achat. Ce véhicule pourra également utiliser la borne électrique en recharge rapide déjà présente dans le centre du village de Marlies. Un vélo à assistance électrique propriété du Parc sera loué au CPIE en location longue durée pour permettre aux salariés du Parc de se déplacer entre le siège du CPIE et le centre bourg de Marlies. La distance séparant ces deux lieux est de 3 km.

Ce projet, comme celui de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez (qui a bénéficié d'une subvention de la Région au titre du Contrat de Parc au taux de 50 % pour acheter un nouveau véhicule utilitaire qu'il est envisagé de prêter aux habitants), conforte les objectifs du Projet Pilat Autopartage (financé dans le cadre de France Mobilité) au travers duquel pendant 2 ans le Parc du Pilat a sensibilisé collectivités et particuliers à l'autopartage.

Ce projet permettra au CPIE d'être plus visible au sein de la commune de Marlies et confortera son rôle en matière d'éducation au développement durable sur le territoire du Pilat.

### Le budget prévisionnel

Le montant de la dépense d'investissement à réaliser par le CPIE s'élève à hauteur de 30 000 € TTC pour laquelle une subvention régionale au titre du contrat de Parc de 17 500 € (58,3 % de la dépense) est sollicitée, en complément d'une aide de l'ADEME obtenue de 7000 € (23,3%) et d'une aide de l'État de 2500 € (aide à la conversion, 8,3 %). L'autofinancement mobilisé pour ce projet s'élèverait à 3 000 € (10%).

Martine BRUNON ajoute que le CPIE pourra acheter un vélo cargo électrique via une subvention de l'ADEME.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc.

### **4.4 Association « Des Pierres et Des Hommes » : Acquisition de matériel**

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce projet.

L'association « Des Pierres et des Hommes » a été créée en septembre 2020 . Elle compte une trentaine de passionnés qui identifient toutes infrastructures pouvant répondre à des caractéristiques de sites celtes ou néolithiques.

Plus de 3000 structures ont ainsi été recensées sur le Pilat. Suite à échange avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'association a obtenu en juin 2021 une autorisation de l'État pour réaliser un inventaire diachronique sur 7 communes : Bourg-Argental, Burdignes, Colombier, Doizieux, Pélussin, Roisey et Véranne.

Ces inventaires consistent, d'une part, à repérer, géolocaliser et mesurer différentes structures bâties par l'Homme, et, d'autre part, à constituer des fiches d'inventaire et tenir à jour une base de données géographiques SIG.

Persuadée de la valeur patrimoniale des structures qu'elle a recensées, l'association souhaite entrer dans une démarche scientifique pour faire reconnaître officiellement cette valeur patrimoniale.

Les prospections menées ne se feront qu'après obtention des autorisations légales des propriétaires des parcelles supposées contenir de tels monuments et aucun monument ne sera modifié.

Afin de réaliser cette mission, l'association souhaite se doter de différents matériels de prospection adaptés à la complexité du terrain (parcelles escarpées ou en milieu forestier difficilement accessibles, couverture végétale dense, densité du nombre de structures sur une même parcelle...) : un outil LIDAR sur drone, complété par un GPS simple mobile pour des relevés précis ainsi qu'un logiciel de Conception Assistée par Ordinateur pour interpréter les mesures et sortir les plans et croquis nécessaires aux fiches à destination de la DRAC.

### Le budget prévisionnel

Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement est de 62 592 € TTC. Une subvention de 50 000 € est sollicitée auprès de la Région dans le cadre du Contrat de Parc. L'association bénéficie aussi de subventions des communes d'étude pour 700€ et de mécénat de Nature et Découverte pour 2 000 €. L'autofinancement de l'association s'élèverait donc à 9892 €.

Jean-Philippe PORCHEROT ajoute que ces structures peuvent être démolies par les propriétaires. Il y a donc urgence à les préserver et à être vigilants.

Emmanuel MANDON précise que le Parc est dans son rôle, lorsqu'il accompagne ce type de projets.

Martine MAZOYER souligne que l'autofinancement est important et se demande si l'association peut apporter autant.

Marie-VIDAL CELARIER explique que les services du Parc ont rencontré l'association et les ont alertés sur

cette nécessité d'autofinancer une partie. Ils sont donc au courant.

Daniel DURR indique que cette étude pourrait être une première étape pour une protection.

Christophe GONON suggère que les compétences acquises puissent être employées ailleurs que sur les 7 communes et exploitées sur d'autres endroits au vu de la somme engagée.

Sandrine GARDET précise que l'association commence par ces sites sur lesquels elle a une autorisation de la DRAC mais qu'elle prévoit d'aller sur d'autres ensuite. Une association de ce type est une aubaine pour le Parc. Elle est sérieuse et son travail pourrait enfin permettre de conclure sur l'intérêt patrimonial ou non de ces structures en pierre que plusieurs personnes ou associations, sans obtenir d'appui de la DRAC, ont déjà cherché à valoriser de manière plus ou moins efficace et scientifique.

Emmanuel MANDON ajoute qu'en effet, il est intéressant de soutenir cette association qui étudie le territoire du Pilat.

Robert CORVAISIER rappelle l'intérêt d'étendre ces études à d'autres communes.

Bernard CHAMPANHET propose que le matériel puisse être récupéré par le Parc si l'association venait à disparaître.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et une abstention (Philippe MARION) émet un avis favorable sur le projet et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat de Parc. Il est précisé que le matériel acquis pourra servir sur d'autres communes si des inventaires diachroniques sont réalisés par l'association et que ce matériel deviendrait propriété du Parc en cas de dissolution de l'association.

## **5 – CONTRAT DE CONSTITUTION D'OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES AVEC L'ASSOCIATION ROBIN DU BOIS**

Sandrine GARDET présente ce dossier.

Par délibération du 26 février 2020, le Comité syndical a émis un avis favorable pour que le Parc du Pilat ait possibilité de mettre en place en lien avec des propriétaires de biens immobiliers des Obligations Réelles Environnementales (ORE) rattachées à ce bien. Délégation a été donnée au Bureau pour contractualiser des ORE avec des propriétaires volontaires, en respectant les principes suivants :

- le contrat ORE ne peut être mobilisé que sur le périmètre classé Parc naturel régional du Pilat
- le contrat ORE est réservé en priorité pour les trois types de milieu suivants :
  - des milieux remarquables à conserver, sur des secteurs déjà identifiés : site Natura 2000, site en Arrêté préfectoral de Protection de Biotope, site d'intérêt patrimonial au sens de la charte du Parc, zones humides... ;
  - des éléments ponctuels existants ou nouvellement créés essentiels à la continuité écologique (mares, haies...) à maintenir ;
  - des milieux dégradés ou à faible niveau de biodiversité actuel sur lesquels des mesures favorables à la biodiversité seraient mises en place.

Pour rappel, les ORE ont été créées par la Loi sur la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016.

Ce dispositif volontaire et contractuel permet à tout propriétaire d'un bien immobilier de mettre en place une protection environnementale attachée à ce bien. Ce contrat, conclu par un acte authentique, peut s'établir sur une durée allant jusqu'à 99 ans. Les obligations perdurent pendant toute la durée prévue au contrat, indépendamment des éventuels changements de propriétaire du bien immobilier. La pérennité des mesures mises en œuvre est ainsi assurée.

Le contrat est signé entre 2 cocontractants :

- le propriétaire du bien

- un garant qui peut être : une collectivité publique, un établissement public, ou une personne morale de droit privé agissant pour la protection de l'environnement (exemple : association de protection de la nature)

L'association Robin du Bois a fait l'acquisition de parcelles forestières sur la Commune de Véranne dont une partie se trouve sur le site classé Natura 2000 des Crêts du Pilat. Elle souhaite contractualiser une ORE avec le Parc du Pilat.

Par ailleurs, la forme authentique du contrat est requise. Il peut s'agir soit d'un acte conclu devant un notaire soit d'un acte établi en la forme administrative. Pour éviter à l'association de supporter des frais notariés, la 2<sup>e</sup> option a été retenue.

Le Président du Parc a la capacité de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers du Syndicat mixte du Parc mais lorsqu'il exerce cette faculté, il ne peut également représenter le syndicat mixte en signant cet acte. Aussi, il revient au 1<sup>er</sup> Vice-président, dans l'ordre de la nomination, de signer ce document.

Charles ZILLIOX trouve que c'est une bonne expérience et que ce type de contrat pourra être réutilisé pour la compensation.

Daniel DURR souligne l'intérêt de cette nouvelle procédure, plus légère qui porte sur la chose. Le Parc a un rôle à jouer dans l'utilisation de ces ORE. C'est intéressant pour garder une affectation à un territoire donné.

Lucien BRUYAS annonce que le Parc a signé une convention avec la Fédération des Chasseurs du Rhône pour préserver la valeur écologique de certaines forêts

Sandrine GARDET indique qu'une ORE à une portée plus grande qu'une convention comme celle signée avec la Fondation liée à la Fédération des Chasseurs évoquée par M. BRUYAS. Une ORE a été déjà signée entre un propriétaire sur des pelouses sèches de Saint-Cyr-sur-le-Rhône et le Conservatoire d'Espace Naturels Rhône-Alpes.

Robert CORVAISIER demande si cela fonctionne comme une servitude.

Sandrine GARDET lui répond que oui.

Michel FOREST annonce que l'association des Amis du Parc organise une sortie en partenariat avec l'Association Robins du Bois sur une parcelle de forêt, à Colombier.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la contractualisation d'Obligations Réelles Environnementales avec l'Association Robin du Bois, conformément au projet de contrat ci-joint
- autorise Monsieur le Président à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative
- désigne Monsieur Charles ZILLIOX, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme représentant du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et l'autorise à signer l'acte susvisé.

## **6 – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL – AVENANT À LA CONVENTION**

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Depuis 2010, le Parc du Pilat loue des bureaux au Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC), dans le bâtiment partenaire, situé à proximité de la Maison du Parc.

Une convention vient préciser les modalités de cette mise à disposition de locaux et notamment le montant du loyer annuel et des charges.

L'équipe du CBNMC s'étoffant, un nouvel espace de travail est nécessaire. Le Parc disposant encore d'un bureau vacant, il peut envisager sa mise en location au Conservatoire.

Aussi, il est nécessaire de modifier la convention de mise à disposition de locaux, par avenant pour y intégrer cette surface supplémentaire.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention.

## **7 – CHOIX DES CLASSES RETENUES POUR LE PROGRAMME D'ÉDUCATION AU TERRITOIRE**

Le comité de suivi Éducation au territoire s'est réuni le 13 octobre dernier et a étudié l'ensemble des dossiers proposés par les enseignants. La sélection s'est faite d'une part sur la qualité des projets, et d'autre part sur le nombre de classes proposées par chaque école afin de rester dans l'enveloppe budgétaire disponible.

	Nombre de classes inscrites - année scolaire 2021-2022	Nombre de classes retenues - année scolaire 2021-2022
Le lait dans le Pilat, cycle 1	13	7
Les petits observateurs de la nature, cycle 1	25	12
La forêt du Pilat cycle 2	20	10
Le lait dans le Pilat, cycle 2	29	12
Les petits observateurs de la nature, cycle 2	17	6
L'énergie dans le Pilat, cycle 3	11	4
La forêt du Pilat, cycle 3	8	3
Les paysages du Pilat, cycle 3	7	4
La faune sauvage du Pilat cycle 3	5	2
Total	135	60

Les enseignants dont les projets sont retenus sont invités à une journée de présentation du programme qui

aura lieu le mercredi 10 novembre prochain dans les salons du stade Geoffroy Guichard.

Jean-Philippe PORCHEROT précise que le 1<sup>er</sup> tri a été assez rapide. Ensuite, le comité a tenté de faire une répartition territoriale équitable des classes retenues. 60 dossiers ont été retenus.

Plusieurs élus demandent s'il sera possible d'avoir la liste des classes qui ont candidaté pour identifier des écoles qui n'auraient pas candidaté du tout et les sensibiliser ensuite sur l'existence de ce programme afin qu'elles y candidatent l'année prochaine.

Sandrine GARDET rappelle que chaque année, le Parc écrit aux délégués et aux écoles. Les conseillers pédagogiques sont informés et associés à la démarche. L'information peut aussi passer par les techniciens référents au Parc pour chaque Commune.

Le tableau de toutes les classes ayant répondu sera joint au présent compte-rendu.

Les élus du Bureau sont favorables sur le principe et font confiance au comité de suivi.

\*\*\*\*\*

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la sélection faite par le Comité de suivi Éducation au territoire.

Emmanuel MANDON clôt la réunion en précisant que les prochaines réunions du Bureau sont programmées le 10 novembre, le 15 décembre et le 19 janvier.